

Capitaine (de la navigation fluviale)



Nature des tâches

Les capitaines sont les plus hauts responsables à bord d'un navire, la sécurité des passagers, de l'équipage, des marchandises transportées et de l'ensemble du navire sont de leur ressort. Ils dirigent le navire du poste de pilotage. Lorsqu'ils transportent des passagers, ils doivent bien entendu respecter de façon très précise la route prévue. Ils s'aident en cela de divers instruments (radio, radar, boussole, compas) ou s'orientent en fonction de points fixes sur les côtes.

Conditions d'admission

Transport de personnes :

- a) la plupart du temps apprentissage professionnel achevé de peintre en bâtiment, mécanicien/-ne, ferblantier/-ère, installateur/-trice électricien/-ne, menuisier/-ère ébéniste ou l'équivalent +
- b) habilitation de matelot/-e puis de caissier/-ère et machiniste.

Transport de marchandises :

- a) 150 jours de pratique de la conduite (à partir de 18 ans) et / ou examen catégorie C (à partir de 21 ans).

Test d'aptitude physique.

Force physique et résistance, habileté manuelle, bonne réputation, fiabilité, bonne vue et bonne audition, vision nette des couleurs, bon niveau de natation, sens des responsabilités.

Formation

Formation au total: 4-12 ans.

75-150 jours (selon la catégorie des navires) : formation pratique à bord, formation théorique par l'entreprise ; diplôme de fin d'études : permis catégorie C relatif à la conduite de navires de transport de personnes ou de marchandises.

Perspectives

Différents permis de conduite de navires : Catégories B I, navires à moteur jusqu'à 60 personnes, Catégorie B II, 300 à 700 personnes ; fonctions administratives, formateur/-trice.